



## COMMUNIQUE PISCINE MUNICIPALE

Depuis la fin de l'année 2016 le fonctionnement de notre piscine municipale est au centre des préoccupations des équipes municipales qui se sont succédées.

Il y a 7 ans déjà nous ne pouvions que faire le constat d'un service à la fréquentation en baisse sensible contrairement aux coûts de fonctionnement.

Afin de réfléchir au devenir de cet équipement un comité consultatif composé d'élus représentatifs des deux groupes (majorité et opposition) au conseil municipal et de représentants d'un collectif a mené un travail soutenu et a convergé unanimement vers un objectif de trouver des solutions pour fixer le coût d'exploitation de cet équipement pour 3 mois de fonctionnement autour de 30 à 35 000€. Cet objectif avait de même été formalisé par une délibération votée à l'unanimité le 14 septembre 2017.

Toute une série d'actions ont émergé de ce travail collectif et ont été testées notamment :

- réalisation d'un audit de gestion par un cabinet spécialisé. Il a conclu à la bonne gestion de l'équipement et donc aux marges de manœuvres très faibles pour diminuer le coût d'exploitation à fonctionnement identique.
- réaménagement des horaires d'ouverture.
- évolution de la tarification pour améliorer les recettes.
- modification de l'organisation du nettoyage/désinfection et des prestations de sécurité.
- réalisation de grosses réparations pour diminuer les pertes d'eau.
- tentative de porter la gestion de l'équipement à l'échelon supra communal qui n'a pas eu d'écho favorable auprès des communes de la vallée des Baux, ni de notre intercommunalité qui par délibération de son conseil communautaire prise en 2022 à la majorité (vote contre des deux élus du groupe majoritaire au conseil municipal), a rejeté la compétence relative à la gestion des équipements sportifs et de loisirs.

Les années 2020 et 2021 sont représentatives de l'attachement porté à cet équipement. Alors que bon nombre de collectivités pourtant bien plus importantes que la nôtre y renonçaient, nous avons ouvert au public l'équipement au prix de protocoles sanitaires stricts et coûteux et d'une nouvelle chute de fréquentation.

L'année 2022 marquée par un retour à un fonctionnement normal n'a pas permis d'inverser sensiblement la tendance mais a vu apparaître de nouveaux enjeux auxquels nous avons la responsabilité collective de faire face :

-augmentation du coût de l'énergie et raréfaction de la ressource en eau. A titre d'illustration nous avons dû stopper temporairement le remplissage des bassins en juin 2022 pour ne pas priver d'eau les administrés.

-augmentation du nombre et de l'intensité des incivilités. Les personnels ont fait l'objet de menaces répétées ; nous avons pourtant la responsabilité de préserver leur sécurité et leur santé ainsi que celle des usagers.

-tensions sur le marché du recrutement des personnels en charge de la surveillance de la baignade.

Maintenir l'exploitation de l'équipement en 2023 c'est s'exposer collectivement :

-au quasi-doublement de la facture d'électricité.

-à l'impossibilité d'assurer les apports d'eau nécessaires en cours d'exploitation voire à l'impossibilité de procéder au remplissage avant ouverture. Sur ce point la totalité du Département est déjà en vigilance sécheresse et le Gouvernement appelle les Préfets à « ne pas avoir la main qui tremble » sur le sujet des restrictions d'eau. A l'heure où l'impérieuse nécessité de sobriété en matière de consommation d'eau est devant nous, peut-on prendre un tel risque sur un équipement qui consomme en 2 mois et demi l'équivalent de la consommation annuelle d'une quarantaine de foyers ?

-à une augmentation de l'ordre de 40% de la facture d'eau du fait de l'évolution des tarifs décidée par la CCVBA pour répondre aux enjeux de sobriété.

-à devoir augmenter les effectifs de sécurité sous peine de voir les personnels faire valoir à chaque incident leur droit de retrait.

La charge qui m'incombe ainsi qu'à ma majorité, nous impose de prendre en compte ces réalités même si c'est un crève-cœur d'imaginer la saison estivale 2023 à Maussane les Alpilles sans sa piscine. Cet équipement ne sera pas mis en service en 2023, ce qui ne préjuge en rien de son devenir.

Nous avons conscience qu'il ne s'agit pas d'une décision positive, mais la pire décision de toutes est toujours celle que l'on n'a pas prise.

Le Maire Jean-Christophe CARRÉ et les élus du groupe « ensemble pour Maussane les Alpilles »